

Annexe technique

à la *Note Économique* « Les effets pervers des taxes sur le tabac, l'alcool et le jeu » publiée par l'Institut économique de Montréal le 22 janvier 2014

Dans le cadre de la publication d'une *Note Économique* sur les effets pervers des taxes sur le tabac, l'alcool et le jeu, l'Institut économique de Montréal a produit une série de données et de graphiques originaux. Par souci de transparence, la méthode et les sources utilisées pour les produire sont détaillées dans la présente annexe technique.

Données relatives au Fonds spécial olympique

(note de fin 7)

Nous avons calculé que seulement 18,4 % des recettes de la taxe spéciale sur le tabac avaient été transférées au Fonds spécial olympique (FSO), alors qu'originellement 48 % des recettes de cette taxe devaient y être dédiées. Le FSO, qui dépendait de la Régie des installations olympiques (RIO), était notamment responsable de collecter cette taxe spéciale sur le tabac afin de financer la construction du stade olympique de Montréal. À notre connaissance, c'est la première fois qu'une telle donnée est rendue publique.

Pour obtenir cette donnée, nous avons besoin de deux éléments : les recettes de la taxe spéciale sur le tabac perçues par le gouvernement du Québec et les versements du gouvernement au FSO.

Recettes de la taxe spéciale sur le tabac

Les recettes de la taxe spéciale sur le tabac ont été obtenues par courriel, sous forme de fichier Excel, le 26 novembre 2013 du Centre d'information et de documentation de l'Institut de la statistique du Québec suite à une demande faite le 21 novembre 2013 (voir Figure 1). Les données pour l'année 2013 n'étaient pas disponibles à ce moment.

Afin de pouvoir donner un portrait représentatif, nous avons ajusté ces recettes à l'indice des prix à la consommation (IPC) afin de les exprimer en dollars constants de 2012. Nous avons utilisé l'IPC canadien fourni par Statistiques Canada.

Le total en dollars constants de 2012 des recettes de la taxe spéciale sur le tabac lors des années d'opération du FSO (1976-2006) est de 25 446 millions \$.

Figure 1 : Recettes de la taxe spéciale sur le tabac de 1970 à 2012, en millions de dollars courants

Année	Recettes	Année	Recettes
1970	72	1991	629
1971	68	1992	541
1972	75	1993	340
1973	73	1994	199
1974	82	1995	279
1975	76	1996	320
1976	144	1997	359
1977	164	1998	483
1978	196	1999	546
1979	187	2000	554
1980	251	2001	669
1981	319	2002	921
1982	362	2003	946
1983	412	2004	989
1984	460	2005	862
1985	599	2006	717
1986	686	2007	717
1987	671	2008	687
1988	652	2009	689
1989	663	2010	832
1990	653	2011	905
		2012	885

Montant des versements au FSO provenant de la taxe spéciale sur le tabac

Le montant des versements au FSO était établi à la discrétion du ministère du Revenu (aujourd'hui incorporé au ministère des Finances). Pour l'obtenir, il a fallu compiler les montants reçus annuellement par le FSO, tels qu'ils se retrouvent dans la section « Évolution du fonds » du chapitre « Fonds spécial olympique » de chacun des rapports annuels de la RIO. Seuls les rapports annuels produits à partir de 2001 sont disponibles en ligne sur le site Web de la RIO. Pour les rapports antérieurs, nous sommes allés dans les archives de la RIO et en avons fait une compilation manuelle (voir Figure 2).

Figure 2 : Montant de la taxe spéciale sur le tabac versé par le ministère du Revenu au Fonds spécial olympique, en millions de dollars courants

Année financière	Montant de la taxe sur le tabac versé au FSO
1975-76	27,992
1976-77	77,173
1977-78	74,924
1978-79	71,99
1979-80	84,756
1980-81	79,997
1981-82	101,81
1982-83	112,51
1983-84	115,07
1984-85	112,857
1985-86	115,132
1986-87	117,677
1987-88	119,195
1988-89	118,064
1989-90	111,792
1990-91	100,862
1991-92	63,476
1992-93	38,876
1993-94	33,876
1994-95	28,556
1995-96	38,452
1996-97	45,979
1997-98	19,742
1998-99	31,419
1999-2000	69,591
2000-01	73,76
2001-02	80,686
2002-03	74,59
2003-04	75,553
2004-05	75,997
2005-06	51,369
2006-07	62,994

Afin de pouvoir donner un portrait représentatif, nous avons ajusté ces recettes à l'IPC afin de les exprimer en dollars constants de 2012. Nous avons utilisé l'IPC canadien fourni par Statistiques Canada.

Nous avons calculé que le total en dollars constants de 2012 des montants versés au Fonds spécial olympique qui provenant de la taxe spéciale sur le tabac est de 4676 millions \$.

Pour calculer la proportion des recettes qui ont été versées au FSO, il suffit de diviser les versements au FSO par les recettes totales provenant de la taxe sur le tabac durant la même période, soit :

$$\frac{4677 \text{ millions\$}}{25\,446 \text{ millions \$}} = 18,4 \%$$

Il est également possible de calculer le montant qui aurait être dû versé au FSO afin d'atteindre la proportion de 48 %, mais qui a été détourné à d'autres fins, comme suit :

$$(48 \% - 18,4 \%) \times 25\,446 = 7532 \text{ millions \$}$$

Sources :

Régie des installations olympiques, *Rapports annuels* de 1975 à 2006.

Institut de la statistique du Québec, compilation obtenue du Centre d'information et de documentation de l'Institut de la statistique du Québec sur demande le 26 novembre 2013.

Statistique Canada, Tableau CANSIM 326-0021, Indice des prix à la consommation, aperçu historique, 2013.

Utilisation actuelle des recettes de la taxe spéciale sur le tabac

(note de fin 8)

Dans la *Note Économique*, nous affirmons qu'en 2012, alors que la taxe sur le tabac a été haussée de 18 %, seulement 8,5 % de ses recettes étaient dédiées à des programmes pouvant être considérés comme contribuant à l'amélioration de la santé des Québécois.

L'augmentation de 18 % provient du plan budgétaire 2013-2014, qui a été déposé par le ministre des Finances en novembre 2012. Ce document annonce à la page A.109 une hausse de 4,00 \$ de la taxe sur le tabac pour les cartouches de 200 cigarettes. Ceci porte la taxe actuelle à 25,80 \$.

$$\frac{4,00 \$}{21,80 \$} = 18 \%$$

L'affectation des revenus de la taxe sur le tabac est détaillée dans le plan budgétaire 2013-2014 à la page C.15 (voir figure 3).

Figure 3 : Affectation des revenus de la taxe sur le tabac

Affectation des revenus des taxes spécifiques sur les carburants, les produits du tabac et les boissons alcooliques (suite)			
Taxe sur les produits du tabac			
Les revenus de taxation provenant de la vente de produits du tabac s'élèvent à 878 millions de dollars pour l'année 2012-2013, dont :			
- 757 millions de dollars versés au fonds général incluant les revenus additionnels de 43 millions de dollars résultant de l'augmentation de la taxe sur les produits du tabac;			
- 121 millions de dollars affectés à divers fonds spéciaux.			
Affectation des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac (en millions de dollars)			
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Fonds général	714	733	707
- Impact de l'augmentation de la taxe	43	130	130
Sous-total	757	863	837
Fonds spéciaux			
- Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique ⁽¹⁾	55	55	55
- Fonds du patrimoine culturel québécois ⁽¹⁾	16	16	16
- Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie	20	20	20
- Fonds pour le développement des jeunes enfants	15	15	15
- Fonds de soutien aux proches aidants	15	15	15
Sous-total	121	121	121
REVENUS TOTAUX	878	984	958
<small>(1) Sont intégrées les mesures fiscales du budget 2012-2013.</small>			

Nous avons jugé que parmi les fonds spéciaux auxquels une portion des recettes de la taxe sur le tabac est versée, seuls le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique et le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie pouvaient être considérés comme contribuant à l'amélioration de la santé physique des Québécois. Le calcul de la proportion des recettes versée à ces fonds est le suivant :

$$\frac{(20 \text{ M } \$ + 55 \text{ M } \$)}{878 \text{ M } \$} = 8,5 \%$$

À noter que cette proportion diminuera en 2013-14 (7,6 %) ainsi qu'en 2014-15 (7,8 %).

Sources :

Ministère des Finances et de l'Économie du Québec, *Plan Budgétaire 2013-2014*, 2012, p. A.109 et C.15.

Données relatives à la Figure 1 - La prévalence du tabagisme au Québec en relation avec le prix moyen d'une cartouche de 200 cigarettes

(note de fin 10)

Au Québec, l'augmentation des taxes sur le tabac pourrait ne plus avoir d'effet notable sur la prévalence du tabagisme depuis environ 2003. Ce constat est appuyé par un graphique qui illustre que la prévalence du tabagisme a atteint un plateau.

Ce graphique est composé de deux éléments : la prévalence du tabagisme au Québec et le prix moyen des cigarettes durant la même période.

Prévalence du tabagisme au Québec

Il est très difficile d'obtenir un aperçu historique à long terme de la prévalence du tabagisme au Québec. Nous avons donc fait une compilation à partir de diverses sources (voir Figure 4). Nous avons effectué des projections linéaires pour les années où les données n'étaient pas disponibles.

Statistiques Canada compile depuis 2003 la prévalence du tabagisme au Québec à partir des résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC). De 2003 à 2012, nous avons donc utilisé les données de source primaire fournies par le tableau CANSIM 105-0501 de Statistique Canada. Les données pour les années 2004 et 2006 n'étaient pas disponibles.

En ce qui a trait aux années antérieures, nous avons utilisé des données disponibles grâce à une compilation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dans un document intitulé *État de santé de la population québécoise – quelques repères (2010)*. Elles ne sont disponibles que pour les années durant lesquelles des études ont été réalisées, soit 1987, 1992-1993, 1998 et 2000-2001.

Figure 4 : Prévalence du tabagisme au Québec

Année	Prévalence du tabagisme	Source de données
1987	40 %	Santé Québec, <i>Enquête Santé Québec 1987</i>
1988	38,8 %	projection
1989	37,6 %	projection
1990	36,4 %	projection
1991	35,2 %	projection
1992	34,0 %	Santé Québec, <i>Enquête sociale et de santé 1992-1993</i>
1993	34,0 %	projection
1994	34,0 %	projection
1995	34,0 %	projection
1996	34,0 %	projection
1997	34,0 %	projection
1998	34,0 %	Institut de la statistique du Québec, <i>Enquête sociale et de santé 1998</i>
1999	32,0 %	projection
2000	0,300 %	Statistique Canada, <i>Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)</i>
2001	0,287 %	projection
2002	0,273 %	projection
2003	0,260 %	<i>ESCC</i>
2004	0,252 %	projection
2005	0,244 %	<i>ESCC</i>
2006	0,248 %	projection
2007	0,251 %	<i>ESCC</i>
2008	0,233 %	<i>ESCC</i>
2009	0,225 %	<i>ESCC</i>
2010	0,233 %	<i>ESCC</i>
2011	0,210 %	<i>ESCC</i>
2012	0,238 %	<i>ESCC</i>

Les études suivantes ont été utilisées par le ministère pour la compilation :

1987 : Santé Québec, *Enquête Santé Québec 1987*

1992-1992 : Santé Québec, *Enquête sociale et de santé 1992-1993*

1998 : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*

2000-2001 : Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)*

Prix moyen des cigarettes

Revenu Québec et le ministère des Finances et de l'Économie ont compilé l'évolution des prix de vente finale d'une cartouche de 200 cigarettes ainsi que ses différentes composantes pour les années 1994-2011 dans un document intitulé *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur l'étude des mesures pour contrer la consommation de tabac de contrebande* (voir Figure 5).

Figure 5 : Évolution des prix de vente finale d'une cartouche de 200 cigarettes tels que compilés par Revenu Québec et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec

ÉVOLUTION DES PRIX ET DE LA TAXATION AU QUÉBEC

(en dollars, par cartouche de 200 cigarettes)

	Droit d'accise fédéral	Taxe spécifique	TPS	TVQ	Prix de vente final
8 février 1994	15,85	13,76	7 %	8 %	46,93
9 février 1994	5,85	2,76	7 %	8 %	22,66
13 mai 1994	5,85	3,04	7 %	6,5 %	22,67
18 février 1995	6,45	3,64	7 %	6,5 %	24,03
10 mai 1995	6,45	4,36	7 %	6,5 %	24,85
29 novembre 1996	7,15	5,06	7 %	6,5 %	27,59
25 mars 1997	7,15	5,34	7 %	6,5 %	27,91
1 ^{er} janvier 1998	7,15	5,34	7 %	7,5 %	28,17
14 février 1998	7,75	5,94	7 %	7,5 %	30,41
23 juin 1998	7,75	8,00	7 %	0 %	30,50
6 novembre 1999	8,35	8,60	7 %	0 %	32,58
6 avril 2001	10,35	10,60	7 %	0 %	36,86
1 ^{er} novembre 2001	12,35	13,10	7 %	0 %	43,82
17 juin 2002	15,85	18,10	7 %	0 %	53,98
5 décembre 2003	15,85	20,60	7 %	0 %	58,80
1 ^{er} juillet 2006	16,41	20,60	6 %	0 %	65,20
1 ^{er} janvier 2008	17,00	20,60	5 %	0 %	67,83
1 ^{er} janvier 2011	17,00	21,20	5 %	0 %	68,46

Note : Le prix de vente final est à titre indicatif puisqu'il inclut une estimation du coût de production, lequel varie dans le temps.

Il est nécessaire d'ajuster le prix des cigarettes à l'indice des prix à la consommation afin de pouvoir établir une relation entre celui-ci et la prévalence du tabagisme. Suite à cette conversion, nous avons obtenu le prix de vente finale de 200 cigarettes en dollars constants de 2012 (voir Figure 6). Pour calculer le prix de vente finale pour les années 2012-2013, nous avons ajusté la composante de la taxe provinciale en tenant compte de la hausse annoncée en novembre 2012.

Figure 6 : Prix de vente finale de 200 cigarettes au Québec, en dollars constants de 2012

Année	Prix de vente finale de 200 cigarettes
1994	65,66 \$
1995	31,02 \$
1996	30,58 \$
1997	31,87 \$
1998	32,63 \$
1999	35,61 \$
2000	35,08 \$
2001	34,54 \$
2002	36,46 \$
2003	35,57 \$
2004	37,31 \$
2005	41,30 \$
2006	48,16 \$
2007	58,05 \$
2008	61,79 \$
2009	68,33 \$
2010	69,81 \$
2011	68,46 \$
2012	69,39 \$
2013	73,30 \$

Sources :

Statistiques Canada, Tableau CANSIM 105-0501, 2013.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *État de santé de la population québécoise – quelques repères (2010)*, 2010, p. 14.

Revenu Québec et Ministère des Finances et de l'Économie, *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur l'étude des mesures pour contrer la consommation de tabac de contrebande*, 2011, p. 5.

Ministère des Finances et de l'Économie du Québec, *Plan Budgétaire 2013-2014*, 2012, p. A.109

Données relatives à la régressivité des taxes sur le tabac

(notes de fin 12 et 13)

Les taxes sur le tabac comptent pour 63 % du prix des cigarettes en 2013

Dans la *Note Économique*, nous affirmons que 63 % du prix des cigarettes est composé de taxes. Pour calculer ceci, nous avons utilisé les mêmes données que celles exposées à la section « Prix moyen des cigarettes » ci-dessus.

En 2013, le prix de vente final de 200 cigarettes était composé de la manière suivante :

Taxe québécoise sur le tabac : 25,80 \$

Droit d'accise fédéral : 17,00 \$

Coût de production : 27,00 \$

TPS : 5 %

Prix de vente final : 73,30 \$

Il faut noter que le coût de production estimé par Revenu Québec et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec inclut les coûts de transport et la marge des détaillants.

La partie du prix d'une cartouche de 200 cigarettes qui ne correspond pas aux taxes est donc de :

$$\frac{27,00\$}{73,30\$} = 37 \%$$

La taxe sur le tabac du Québec frappe les pauvres quatre fois plus durement que les riches

Dans la *Note Économique*, nous affirmons qu'en 2009, les taxes sur le tabac frappaient les moins nantis quatre fois plus durement que les plus riches

L'expression « les moins nantis » fait référence aux ménages faisant partie du 1^{er} quintile de revenu, dont le revenu moyen avant impôt est de 16 596 \$ par année. L'expression « les plus riches » fait référence aux ménages faisant partie du 5^e quintile de revenu, dont le revenu moyen avant impôt est de 131 552 \$ par année. Ces données proviennent de l'Enquête sur les dépenses des ménages 2009 effectuée par Statistique Canada et compilées par l'Institut de la statistique du Québec (voir Figure 7).

Figure 7 : Revenu moyen des ménages québécois selon le quintile de revenu, 2009

	Quintile inférieur (1er)	2e quintile	3e quintile	4e quintile	Quintile supérieur (5e)	Total
	25 000 \$ ou moins	De 25 001 \$ à 40 000 \$	De 40 001 \$ à 60 000 \$	De 60 001 \$ à 89 000 \$	Plus de 89 000 \$	
Revenu total moyen avant impôt des ménages	16 596	32 953	49 713	73 195	131 552	60 058

L'Institut de la statistique du Québec a mis sur son site Web un tableau détaillé des dépenses des ménages québécois selon le quintile de revenu. Parmi celles-ci, on retrouve les dépenses en alcool, en tabac et en jeux de hasard (voir Figure 8).

Figure 8 : Dépenses en tabac, alcool et jeux de hasard selon le quintile de revenu,

Dépenses moyenne de l'ensemble des ménages¹ par postes de dépenses détaillées, selon le quintile de revenu total, Québec, 2009

Postes de dépenses ²	Quintile	2e	3e	4e	Quintile	Total
	inférieur (1er)	quintile	quintile	quintile	supérieur (5e)	
	25 000 \$ ou moins	De 25 001 \$ à 40 000 \$	De 40 001 \$ à 60 000 \$	De 60 001 \$ à 89 000 \$	Plus de 89 000 \$	
	\$					
Tabac et boissons alcoolisées	898	1 047	1 356	1 479	1 931	1 336
Produits de tabac	456	452 *	618	585	612 *	544
Cigarettes	446	438 *	606	559	600 *	529
Boissons alcoolisées	442 *	594	738	894	1 319	792
Boissons alcoolisées achetées au restaurant	134 *	150 *	220 *	193 *	348	208
Boissons alcoolisées achetées au magasin	304	434	510	689	966	576
Boissons alcoolisées confectionnées à la maison	F	F	F	F	F	8
Jeux de hasard	140 *	205 *	242 *	183	188 *	191

2009

Les ménages du 1^{er} quintile de revenu ont en moyenne dépensé 456 \$ pour le tabac. Ceci représente 2,75 % du revenu annuel moyen (16 596\$).

Les ménages du 5e quintile de revenu ont en moyenne dépensé 612 \$ pour le tabac. Ceci représente 0,47 % du revenu annuel moyen (131 552 \$).

On peut donc calculer que les moins nantis dépensent 5,85 fois plus que les plus nantis en tabac proportionnellement à leurs revenus :

$$\frac{2,75\%}{0,47\%} = 5,85$$

Il faut cependant tenir compte de la prévalence du tabagisme selon le quintile de revenu puisque seuls les fumeurs achètent des produits du tabac. Selon *L'état de santé de la population québécoise (2010)*, le taux de tabagisme pour le 1^{er} quintile de revenu est de

32 % et celui pour le 5^e quintile est de 21 %. Ainsi, nous pouvons affirmer que le taux de tabagisme est 50 % plus élevé chez les pauvres que chez les riches.

Dépenses annuelles en tabac d'un ménage fumeur faisant partie du 1^{er} quintile de revenu :

$$\frac{456 \$}{0,32} = 1425 \$$$

Dépenses annuelles en tabac d'un ménage fumeur faisant partie du 5^e quintile de revenu :

$$\frac{612 \$}{0,21} = 2914 \$$$

Pour savoir à quel point les taxes sur le tabac frappent les pauvres plus durement que les riches, il faut multiplier ces montants par le taux de taxation effectif des cigarettes, qui était de 61 % en 2009. On obtient alors le montant dépensé en taxes sur le tabac des ménages faisant partie des 1^{er} et 5^e quintiles de revenu.

Dépenses annuelles en taxes sur le tabac d'un ménage fumeur faisant partie du 1^{er} quintile de revenu :

$$1425 \$ \times 61 \% = 869,25 \$$$

Dépenses annuelles en taxes sur le tabac d'un ménage fumeur faisant partie du 5^e quintile de revenu :

$$2914 \$ \times 61 \% = 1777,54 \$$$

Dépenses annuelles en taxes sur le tabac d'un ménage fumeur faisant partie du 1^{er} quintile de revenu, en proportion du revenu moyen :

$$\frac{869,25 \$}{16\ 596 \$} = 5,24 \%$$

Dépenses annuelles en taxes sur le tabac d'un ménage fumeur faisant partie du 5^e quintile de revenu, en proportion du revenu moyen :

$$\frac{1777,54 \$}{131\ 552 \$} = 1,35 \%$$

Pour savoir à quel point les taxes sur le tabac frappent les pauvres plus durement que les riches :

$$\frac{5,24 \%}{1,35 \%} = 3,9$$

Sources :

Institut de la statistique du Québec, Dépenses moyennes de l'ensemble des ménages par poste de dépenses détaillées, selon le quintile de revenu, Québec, Année 2009.

Revenu Québec et Ministère des Finances et de l'Économie, *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur l'étude des mesures pour contrer la consommation de tabac de contrebande*, 2011, p. 4.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *État de santé de la population québécoise – quelques repères (2010)*, 2010, p. 14.

Données relatives à la Figure 2 : Évolution des recettes du gouvernement provincial provenant de la taxe sur le tabac en relation avec le taux de taxation du tabac

Dans la *Note Économique*, nous illustrons le concept selon lequel la taxation excessive des produits du tabac engendre une baisse de recettes pour l'État à l'aide d'un graphique. Pour le construire, il faut les deux éléments suivants : le taux de taxation historique du tabac au Québec et les recettes du gouvernement provincial provenant de la taxe sur le tabac durant la même période.

Les données relatives aux recettes du gouvernement sont les mêmes que celles utilisées pour calculer le pourcentage des recettes de la taxe sur le tabac qui ont été versées à la RIO.

Taux de taxation historique du tabac au Québec

Les montants historique de la taxe québécoise sur le tabac du tabac ont été préalablement obtenus de Statistique Canada en 2006 dans le cadre de la publication par l'IEDM d'une *Note Économique* intitulée « Les effets pervers des mesures fiscales ». Nous y avons rajouté les montants à partir de 2006. Nous les avons indexés à l'indice des prix à la consommation.

Figure 10 : montant de la taxe québécoise sur le tabac, exprimé en dollars constants de 2012 par cartouche de 200 cigarettes

Année	Taxe sur le tabac	Année	Taxe sur le tabac
1976	3,13 \$	1995	5,07 \$
1977	5,81 \$	1996	5,97 \$
1978	5,33 \$	1997	7,20 \$
1979	6,59 \$	1998	7,94 \$
1980	6,65 \$	1999	10,51 \$
1981	7,16 \$	2000	11,00 \$
1982	7,13 \$	2001	10,72 \$
1983	8,55 \$	2002	15,98 \$
1984	10,44 \$	2003	15,54 \$
1985	17,46 \$	2004	23,99 \$
1986	16,80 \$	2005	23,48 \$
1987	16,10 \$	2006	22,98 \$
1988	15,47 \$	2007	22,48 \$
1989	14,74 \$	2008	21,97 \$
1990	14,06 \$	2009	21,91 \$
1991	14,03 \$	2010	21,52 \$
1992	19,97 \$	2011	21,52 \$
1993	19,62 \$	2012	22,07 \$
1994	3,93 \$	2013	25,80 \$

Sources :

Statistique Canada (données obtenues par l'IEDM en 2006)

Revenu Québec et ministère des Finances et de l'Économie, *Mémoire présenté à la Commission des finances publiques sur l'étude des mesures pour contrer la consommation de tabac de contrebande*, 2011, p. 5.